



## Décision n° 2021-03

### Portant convention de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le devis de la société Cible VRD.

### Décide

**Article 1 :** il est passé un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement avenue de la légion d'honneur avec la société Cible VRD, 9 bis rue de Masnières BP 18, 59159 MARCOING.

Le montant est de 9 750 € HT soit 11 700 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,  
Le 30 septembre 2021

Le Maire,  
François ERLEM